

Décision portant délégation de signature à Madame Caroline GUIBET-LAFAYE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8097, intitulée « Centre Maurice Halbwachs », dont le directeur est Monsieur Patrick MICHEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Caroline GUIBET-LAFAYE, Directeur de recherche au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline GUIBET-LAFAYE, délégation est donnée à Madame Solenne BERTRAND, Ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2014

Le Directeur d'unité
Patrick MICHEL

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014